

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 28 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 août 2023

<b>Objet</b>
N° 23/06/07
<b>Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°261</b>  *
<b>Modification de la délibération n°22/04/10</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

**Absents excusés** Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

La parcelle cadastrée section B n° 261, d'une contenance de 430m<sup>2</sup>, située à l'extrémité sud du parking du Buet est la propriété de Mme Jeanine MONTERRAIN et de M. Jean CLARET.

Dans le cadre des aménagements prévus pour la porte d'entrée du vallon de Bérard et notamment ceux relatifs au parking du Buet, une proposition d'acquisition à 5 euros par mètre carré, soit 2 150€ pour l'ensemble de la parcelle, a été faite aux propriétaires, cette dernière a été acceptée.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix fixé avec les propriétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus, pour un montant totale de 2 150.00€ (deux mille cent cinquante euros) ;
- **APPROUVE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en Préfecture le : 20/09/2023

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Notifié ou publié le :

Madame le T

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 074-217402908-20230828-23\_06\_07-DE

Trésorier de Salanches

